



ECOLES

26 Mars 2026

Compte rendu de la réunion avec Le Directeur pôle des écoles – 18 mars 2026

Ménage pendant les centres aérés

Problème récurrent dans certains établissements.

Action à mener :

- 1- Identifier les écoles concernées
- 2- Faire remonter au secteur
- 3- Intervention prévue auprès de la DAEJ

Superviseurs de secteur

– catégorie B

Demande réaffirmée

Soutien de la
direction

Dossier en cours de
traitement

Postes de concierges

Postes actuellement
ouverts

Candidature via la
mobilité sur Connect

Tickets restaurant : un système à revoir

Difficultés importantes liées à :

un système obsolète des erreurs de comptage

Nous demandons une amélioration via le logiciel
Azur.

Bureaux de vote : comportements inacceptables

Des comportements inadaptés de certains présidents ont été signalés.

Position de la direction :

Ces agissements ne sont pas tolérés

Ils doivent être signalés :

aux coordinatrices

au service élections



**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, N' HÉSITEZ PAS À PRENDRE UN
RENDEZ-VOUS : ENSEMBLECGCCFTC@GMAIL.COM**



ECOLES

26 Mars 2026

Compte rendu de la réunion avec Le Directeur pôle vie des écoles – 18 mars 2026

Garde d'enfants – plus de souplesse demandée

Nous avons interpellé la direction concernant le refus de deux gardes d'enfants consécutives par les secteurs.

Engagement obtenu : plus de souplesse possible, sous réserve des nécessités de service.
En cas de refus, celui-ci devra désormais être motivé et argumenté.

Absence d'AESH sur le temps méridien

Situation préoccupante mettant en difficulté :
les agents
les enfants

Précision apportée :

En cas de situation complexe ou dangereuse, il est possible de se baser sur le règlement intérieur de la pause méridienne qui permet de ne pas accepter temporairement un enfant, le temps de trouver une solution adaptée.



AAPM – missions et dérives constatées

Nous avons demandé un éclaircissement sur les droits des AAPM.

La direction reviendra vers nous prochainement.

Nous avons également dénoncé : des tâches effectuées hors cadre de leurs missions

Rappel de la direction :
Les AAPM doivent se limiter à des missions de surveillance uniquement.

Rôle des ASEM : besoin de clarification

Des tensions persistent sur le temps méridien.

La gestion des désaccords relève :
des coordinatrices
des secteurs

Objectif : apaiser les situations avec bon sens et dialogue.

Publications de postes

Avancée positive : publications plus anticipées

Demande syndicale :

Un délai supplémentaire pour mieux préparer les secteurs

Accord de la direction pour améliorer l'anticipation.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, N' HÉSITEZ PAS À PRENDRE UN
RENDEZ-VOUS : ENSEMBLECGCCFTC@GMAIL.COM**